

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 27



N°179

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 NOVEMBRE 2023**

**L'AN deux mille vingt-trois, le 17 novembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 9h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Étaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : EMEL Maryse, VACHER Annie, NIFEUR Nadège, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusé : GUERRIEN Marc .

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO  
Madame Zakia BOUZIDI  
Monsieur José LESERRE  
Monsieur Jérôme LEGENDRE  
Monsieur Guillaume GODIN  
Madame Mizgin OZHAN  
Madame Christiane DESCAMPS  
Monsieur Zayen CHIKHDENE  
Madame Solène DA SILVA  
Monsieur Cédric SCHROEDER  
Monsieur Franck LE ROY  
Madame Maria Elisabete GONCALVES  
PEIXOTO  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Madame Margaux HOUIS  
Monsieur Dominique HE  
Monsieur Zishan BUTT  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR  
Madame Soizig NEDELEC  
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Philippe ALLAIN  
Monsieur Samuel MARTIN  
Madame Véronique DAUVERGNE  
Madame Marie-Françoise MESSEZ  
Madame Sandrine DESIR  
Madame Kourtoum SACKHO  
Monsieur Alain DESCAMPS  
Madame Yasmina BAZIZ  
Monsieur Pierre SACK  
Monsieur Gilbert FAUCHEUX  
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL  
Monsieur Massinissa HOCINE  
  
Monsieur Damien BIDAL  
Monsieur Jean-Paul GILLY  
Madame Ling LENZI  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU  
Monsieur Anthony DAGUET  
Madame Katalyne BELAIR  
Madame Fatima YAOU

---

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHEUX

---

DGA Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires  
Culturelles/Service des Relations Internationales

**OBJET : Attribution d'une subvention au Lycée Henri Wallon d'Aubervilliers pour le projet intitulé ' Mémoire de la Shoah en partage ' mené dans le cadre d'un échange avec la Lobdeburgschule à Iéna (Jena).**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DANDRIEUX,

Vu l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales autorisant celles-ci, dans le respect des engagements internationaux de la France, à coopérer avec d'autres collectivités étrangères ;

Vu le vote du Conseil municipal d'Aubervilliers du 18 mai 1999 approuvant la signature du contrat de coopération entre les villes d'Aubervilliers et de Iéna ;

Vu le vote du budget primitif du budget principal adopté par délibération n°23 du Conseil municipal du 9 mars 2023 ;

Vu le projet pédagogique d'échange entre Jena et Aubervilliers annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité d'accompagner les établissements du territoire dans la mise en œuvre d'échanges internationaux, de favoriser l'apprentissage des langues étrangères et de contribuer à la construction d'une mémoire européenne ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour , 4 ne prennent pas part au vote( Samuel MARTIN, Zakia BOUZIDI, Katalyne BELAIR, Yonel COHEN-HADRIA)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée Henri Wallon à hauteur de quatre mille euros (4 000 €).

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2023.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le

Département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 28/11/23**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20231117-lmc133319A-DE-1-1**  
**Publiée le : 28/11/23**  
**Certifiée exécutoire : 28/11/23**

Le Maire,

Karine FRANCLLET

